



Canadian Independent Music Association

**Recommandations pour le budget de 2024 au Comité permanent des finances
de l'Association canadienne de la musique indépendante**

Présenté le 4 août 2023

Personne-ressource : Andrew Cash, président et chef de la direction

andrewcash@cimamusic.ca

Voici une liste des recommandations de l'Association canadienne de la musique indépendante (CIMA) :

Recommandation 1 : Remplir l'engagement du gouvernement d'augmenter de façon permanente le Fonds de la musique du Canada (FMC) pour que le financement passe de 26 millions à 50 millions de dollars en 2024-2025, en plus d'une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour les nouveaux programmes en direct pour un total de 60 millions de dollars.

Recommandation 2 : Procéder à des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* de façon accélérée et soutenir des réformes qui profitent à la musique indépendante appartenant à des intérêts canadiens.

Recommandation 3 : Veiller à ce que les nouveaux mécanismes de financement découlant du projet C-11, la *Loi sur la diffusion en ligne*, actuellement à l'étude par le CRTC, donnent la priorité aux dispositions relatives au financement qui doivent être orientées vers FACTOR et Musicaction.

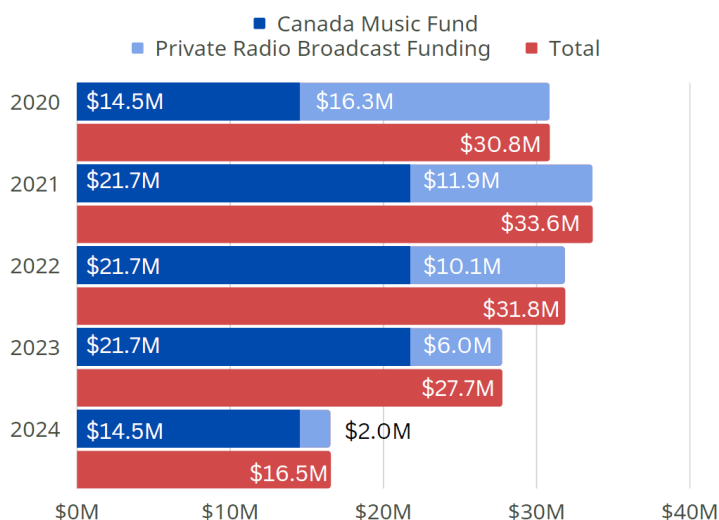
Recommandations pour le budget de 2024

- 1. Remplir l'engagement du gouvernement d'augmenter de façon permanente le Fonds de la musique du Canada (FMC) pour que le financement passe de 26 millions à 50 millions de dollars en 2024-2025, en plus d'une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour les nouveaux programmes en direct pour un total de 60 millions de dollars.**

Dans le programme électoral de 2021, les lettres de mandat subséquentes et le plus récent Plan ministériel du ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement libéral s'est engagé à assurer un financement meilleur et stable pour le secteur de la musique en augmentant la contribution annuelle au Fonds de la musique du Canada pour qu'elle passe à 50 millions de dollars. Après trois années d'augmentations annuelles temporaires de 10 millions de dollars, qui ont pris fin à la fin de l'exercice, cet investissement permanent de 50 millions de dollars représenterait la réalisation d'un engagement crucial du gouvernement fédéral de soutenir le secteur de la musique appartenant à des intérêts canadiens, alors qu'il continue à se remettre des [pertes de revenus à long terme](#) subies lors de la pandémie de COVID-19, ainsi que de soutenir les musiciens et les entreprises musicales qui se font concurrence sur le marché de la musique qui est désormais véritablement mondial.

Dans l'ensemble, l'effet visé de cette recommandation est de s'assurer que les plateformes d'investissement, FACTOR et Musicaction du Fonds de la musique du Canada, qui connaissent un grand succès, disposent des ressources nécessaires aujourd'hui et dans l'avenir pour continuer à bâtir et à renforcer des investissements essentiels dans les programmes des entreprises de musique qui appartiennent à des intérêts canadiens et à des artistes canadiens.

À ces enjeux s'ajoute une diminution importante des contributions des radiodiffuseurs traditionnels qui est devenue précipitée en 2024, comme le souligne le graphique ci-dessous. Combiné à la perte du supplément de 10 millions de dollars versés au Fonds de la musique du Canada à la fin de cet exercice, FACTOR pourrait devoir composer avec environ la moitié du financement disponible pour le secteur de la musique comparativement à celui reçu quatre ans auparavant. Si cette situation se concrétise, cela perturbera considérablement le secteur et effacera les gains et l'élan majeurs qui ont été laborieusement obtenus au cours des décennies.



		Fonds de la musique du Canada	
		Financement pour les radiodiffuseurs privés	Total
2020	14,5 M\$	16,3 M\$	
			30,8 M\$
2021	21,7 M\$	11,9 M\$	
			33,6 M\$
2022	21,7 M\$	10,1 M\$	
			31,8 M\$
2023	21,7 M\$	6,0 M\$	
			27,7 M\$
2024	14,5 M\$	2,0 M\$	
			16,5 M\$
	0 M\$	10 M\$	20 M\$
			30 M\$
			40 M\$

Afin d'assurer la stabilité des programmes existants et d'en élaborer de nouveaux pour répondre aux besoins du secteur et aux défis du marché, il est essentiel que cette augmentation au Fonds au cours du présent cycle budgétaire devienne permanente.

Il convient de noter que le but initial de l'augmentation temporaire susmentionnée de 10 millions de dollars au Fonds de la musique du Canada était d'alléger la capacité du programme pendant la période précédant la pandémie. Maintenant que de plus en plus d'entreprises et d'artistes ont accès au Fonds, ce besoin n'a fait qu'augmenter. Nous vous exhortons, ainsi que le gouvernement de façon plus générale, à utiliser toutes les voies budgétaires disponibles, y compris l'Énoncé économique de l'automne prochain, afin de finaliser cet investissement pour le secteur et d'aider à préparer le terrain pour le succès de nos artistes et des entreprises qui investissent, les soutiennent, font leur promotion et croient en eux.

2. Procéder à des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* de façon accélérée et soutenir des réformes qui profitent à la musique indépendante appartenant à des intérêts canadiens.

Les lettres de mandat de 2021 de l'ancien ministre du Patrimoine canadien et ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie invitent le gouvernement à « modifier la *Loi sur le droit d'auteur* afin de protéger plus efficacement les artistes, les créateurs et les détenteurs d'un droit d'auteur ». L'année 2023 marque plus d'une décennie depuis la dernière mise à jour complète de la *Loi sur le droit d'auteur*; il est maintenant important de la réviser, ce qui devient évident depuis les dernières années.

Il y a deux ans, le gouvernement du Canada a apporté quelques modifications au régime des droits d'auteur du Canada dans le budget de 2022, qui a mis à jour les dispositions sur la prolongation de la durée des droits afin de nous aligner sur les obligations commerciales internationales, et s'est engagé à poursuivre d'autres réformes du droit d'auteur qui « protègent plus efficacement les artistes, les créateurs et les détenteurs d'un droit d'auteur ». À l'heure actuelle, les ministères discutent de la meilleure voie à suivre pour la réforme des droits d'auteur, et la CIMA exhorte le gouvernement fédéral à agir rapidement, soit dans le budget de 2024 soit par un projet de loi plus vaste portant sur la *Loi sur le droit d'auteur*, afin de mettre en œuvre des réformes au profit de l'industrie canadienne de la musique indépendante.

L'examen législatif de 2019 de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada, auquel la CIMA a participé, a souligné des domaines clés de modernisation et d'avancement qui, s'ils étaient mis en œuvre, augmenteraient les possibilités de monétiser le contenu protégé par le droit d'auteur. Cela augmenterait la valeur des droits d'auteur, encourageant les investissements dans la création, l'acquisition et la commercialisation de contenus existants et futurs protégés par le droit d'auteur.

Les principaux éléments des changements proposés qui profiteraient à l'industrie musicale indépendante du Canada sont, entre autres, les suivants :

- modifier la définition d'« enregistrement sonore » dans la Loi;
- réduire l'exemption de redevances radiophoniques (c.-à-d. abroger l'exemption de 1,25 million de dollars pour les radiodiffuseurs);
- rendre le régime de copie à usage personnel technologiquement neutre.

Ces modifications permettraient de corriger les déséquilibres historiques et de combler les lacunes dans le régime canadien des droits d'auteur qui retirent directement de l'argent des poches des maisons de disques et des musiciens indépendants. La CIMA serait heureuse de soumettre au Comité un résumé plus détaillé de ces propositions si ces renseignements lui étaient utiles.

3. Veiller à ce que les nouveaux mécanismes de financement découlant du projet C-11, la *Loi sur la diffusion en ligne*, actuellement à l'étude par le CRTC, donnent la priorité aux dispositions relatives au financement qui doivent être orientées vers FACTOR et Musicaction.

La CIMA croit fortement que la majeure partie des investissements dans le système canadien de radiodiffusion qui sont pertinents pour le secteur de la musique doit être effectuée au moyen de contributions initiales de base, distribuées dans les mécanismes de financement existants comme FACTOR et Musicaction. Ces outils se sont avérés très efficaces pour bâtir une industrie canadienne de la musique dynamique, en croissance et inclusive.

La directive envoyée au CRTC doit être renforcée afin de renforcer la nécessité de faire en sorte que tous les services de musique en ligne fonctionnant dans l'écosystème de la musique canadienne contribuent financièrement aux fonds existants à l'appui de la création et de la production musicales. Le modèle de contribution des radiodiffuseurs aux fonds musicaux comme FACTOR et Musicaction s'est révélé efficace. Comme nous l'avons vu plus haut, à mesure que diminuent les contributions des radiodiffuseurs traditionnels, il n'a jamais été plus essentiel pour le gouvernement de renforcer le Fonds de la musique du Canada.

Conclusion

L'industrie de la musique indépendante appartenant à des intérêts canadiens est prête à être un partenaire actif et proactif du gouvernement dans les domaines de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'innovation, à bâtir une industrie musicale dynamique et compétitive où d'incroyables artistes canadiens bâtissent leur carrière dans le monde et gagnent des audiences mondiales, ce qui est soutenu par des entreprises intelligentes, bien dotées en ressources, qualifiées et hautement compétitives appartenant à des intérêts canadiens. De plus, dans cette industrie, la propriété effective de la propriété intellectuelle demeure au Canada et les bénéfices de ces innovations sont ensuite réinvestis dans des emplois de qualité et verts pour la classe moyenne qui construisent et renforcent la culture et l'économie canadiennes.

Nous vous remercions du temps et de l'attention que vous accorderez au mémoire de la CIMA présentée dans le cadre des consultations prébudgétaires. Nous sommes reconnaissants de l'occasion de témoigner devant le Comité permanent des finances pour discuter davantage de ces recommandations. Il nous tarde de contribuer ensemble à l'essor d'un secteur de la musique canadienne fort et dynamique.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Andrew Cash

Président et chef de la direction
Association canadienne de la musique indépendante

Courriel : andrew.cash@cimamusic.ca

À propos de la CIMA

La **CIMA** est une association commerciale nationale sans but lucratif, représentant des entreprises canadiennes et appartenant à des intérêts canadiens. Les membres de la **CIMA** comprennent des maisons de disques, des artistes, des impresarios, des diffuseurs et d'autres professionnels œuvrant dans tous les aspects de l'industrie de la **musique** et de celles se rapportant à la **musique**.

Ses quelque 400 entreprises sont en relation avec plus de 6 000 artistes canadiens dont Tanya Tagaq, Serena Ryder, Terra Lightfoot, Tegan and Sara, Whitehorse, The Sheepdogs et METRIC.